

Convention d'exposition

saison 2011 - 2012

Dans le cadre de ses missions culturelles, l'Office Culturel Nord Limagne (OCNL) a en charge la programmation d'expositions.

Dans ce but, la Communauté de communes Nord Limagne (CCNL) lui confie la gestion de la salle d'exposition de la Maison Nord Limagne, ses deux espaces de stockage, l'office et le matériel dont la liste est annexée en bas de page¹.

1

La présente convention détermine les relations contractuelles entre l'exposant _____ et l'OCNL, représentée par son président, Thierry CAVATZ.

La salle, ses deux espaces de stockage, l'office et le matériel annexé sont mis gratuitement à disposition de l'exposant

du _____ 2011 au _____ 2012.

Aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux de la CCNL, la salle d'exposition est ouverte et fermée par le personnel de la CCNL, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. L'exposition peut alors être en libre accès mais reste sous la responsabilité de l'exposant. La gestion de l'alarme est dans ce cas assurée par la CCNL.

En dehors de ces heures d'ouverture, l'exposant s'engage à ne jamais laisser les lieux ouverts au public sans sa présence ou l'un de ses représentants majeurs.

Ces jours et horaires spécifiques sont indiqués sur le planning joint. Les clés et badges d'ouverture remis à l'exposant lors de l'état des lieux sont programmés par le personnel de la CCNL en fonction de ces indications. Ouvertures et fermetures des locaux et gestion de l'alarme sont alors sous la responsabilité de l'exposant suivant le protocole fourni.

Le montage de l'exposition se fera le _____.

Son démontage le _____.

L'exposant s'engage à utiliser cette salle dans le but d'y présenter une exposition ouverte à tous, gratuitement, à la rendre en parfait état ainsi que l'ensemble de l'équipement compris dans la location.

L'exposant s'engage à respecter le règlement intérieur des locaux et à veiller à son application notamment quant à la sécurité des personnes (jauge maxi de 56 personnes, sorties de secours dégagées...) et au respect de la salle (pas de trous dans les murs, ni de collage...).

¹ Description : salle d'exposition de 82 m² environ, 2 annexes de stockage, sas d'entrée, office.

Équipement : 40 chaises, 21 grilles d'exposition, un four grill-micro-onde, un réfrigérateur-congélateur, un lave-vaisselle, un évier, 4 plateaux et tréteaux.

L'exposant fournit une attestation d'assurance pour les objets et œuvres qu'il expose, ou signe une décharge.

Un état des lieux est établi avec les services de la CCNL avant l'installation de l'exposition et de nouveau après démontage.

L'exposant dépose un chèque de caution de 300 €, à l'ordre de l'OCNL, qui lui sera rendu si l'état des lieux de restitution est conforme, conservée dans le cas contraire. En cas de détérioration(s), l'exposant ou son assurance effectue les réparations ou remplacements nécessaires, en accord avec la CCNL.

Il prend en charge la communication, le vernissage ou inauguration, le montage et le démontage de l'exposition, sauf accords spécifiques et préalables avec l'OCNL.

L'exposant autorise l'OCNL ou la CCNL à prendre en photo ou vidéo l'exposition, tout ou partie des objets et œuvres exposés et à utiliser celles-ci sur tout support de communication dont ils ont la gestion, uniquement à des fins d'information, d'apport culturel, artistique ou pédagogique et dans le respect du droit moral de l'auteur.

2

Titre et sujet de l'exposition _____

Documents à signer (2 exemplaires) ou/et à fournir par l'exposant

- Cette convention renseignée et signée
- Le planning de l'exposition faisant clairement apparaître les jours et horaires spécifiques
- L'état des lieux
- L'attestation de remise des clés, badge et code
- *Un chèque de caution de 300 € à l'ordre de l'OCNL*
- *Tous documents et visuels utiles à la communication en fonction de l'accord établi avec l'OCNL*

Documents d'information fournis par l'organisateur

- Le protocole de mise en sécurité
- Le règlement intérieur des locaux
- Une attestation d'assurance de l'organisateur

Fait à Aigueperse, le _____.

Pour l'OCNL

Le président,

Pour l'exposant

Thierry CAVATZ